

Gaza 800 à 1000 manifestants unis dans les rues de Mulhouse

À l'appel d'un collectif unitaire, plus de 800 manifestants ont défilé hier à Mulhouse pour dénoncer le bilan des frappes israéliennes sur Gaza et demander l'arrêt immédiat des bombardements.

Pour la troisième fois depuis le début de l'été, une manifestation de soutien aux habitants de Gaza a réuni des centaines de participants, hier, dans les rues de Mulhouse. Cette fois, le rassemblement, unitaire et « citoyen », répondait à l'appel de 16 organisations, allant des partis politiques aux ONG, en passant par des associations, confessionnelles ou non.

« 1,8 million d'êtres humains en danger »

Réunis sous la banderole du « Collectif Mulhouse-Palestine », les organisateurs ont commencé par la lecture d'une déclaration commune. « Plus de 1 500 Palestiniens sont morts à cette heure, près de 6 000 sont blessés dont beaucoup mourront faute de soins, et je crains que le bilan n'ait encore changé d'ici ce soir, a lu un porte-parole. Les trois quarts des victimes sont des civils, dont plus de 200 sont des enfants. Près de 1 500 habitations sont détruites, des bâtiments publics, des hôpitaux, des mosquées, des écoles, des bâtiments placés sous le contrôle de l'Onu... »

Après avoir rappelé « avec amertume » que 2014 avait été décrétée par l'Onu Année internationale



Le collectif organisateur réunissait 16 organisations de divers horizons.

Photo Dom Poirier

de la solidarité avec la Palestine, le porte-parole a déploré au nom du collectif la « politique d'expansion continue » de l'État d'Israël et dénoncé la position de la diplomatie française, accusée de « complicité ». « Nous, réunis ici et si nombreux, exigeons l'arrêt immédiat des bombardements, la levée d'un blocus qui tue à petit feu 1,8 million d'êtres humains, l'arrêt de toute colonisation, une protection des populations civiles garantie par la communauté internationale et des sanctions contre l'État d'Israël jusqu'au respect du droit international. »

Après avoir eu un mot pour les victimes civiles israéliennes, les participants ont observé trois minutes de silence puis commencé à défilé, sous de nombreux dra-

peaux palestiniens, en scandant les slogans « Gaza, Gaza, Mulhouse pense à toi », « Stop aux bombardements sur Gaza », « Israël assassin », « Palestine vivra », ou encore « Nous sommes tous des Palestiniens ».

« Poursuivre les actions citoyennes »

Aux abords de la Porte Jeune, la police a compté environ 800 personnes. D'après certains organisateurs, l'affluence aurait même approché les 1 000 participants, souvent venus en famille. Accompagnés par des policiers, des médiateurs et des organisateurs en gilet jaune, ils ont défilé sans

incident pendant près d'une heure et demie avenue de Colmar, rue Franklin et rue Lavoisier, avant de s'arrêter à la Cité Glück.

Aux environs de 16 h 15, le cortège s'est finalement scindé en petits groupes, dont certains ont continué à scander des slogans dans les rues adjacentes, pendant que 150 à 200 participants se dirigeaient vers les locaux de l'association sportive et culturelle turque, où était prévue une réunion publique. Ils y ont écouté le point de vue d'un représentant de l'Union juive pour la Paix et abordé les manières de « poursuivre dans la durée les actions citoyennes qui traduisent [leur] engagement pour le droit et la justice ».

F. T.

Linthal Les deux victimes du crash de l'ULM identifiées

Le crash d'un aéronef ultra léger motorisé a fait deux victimes, vendredi, à Linthal : Édith Marbach, photographe pour le conseil général du Haut-Rhin, et le pilote Marc Monin, membre du Centre ULM de Haute-Alsace basé à Habsheim. L'enquête se poursuit.

Un aéronef ultra léger motorisé s'est crashé vendredi, vers 13 h 20, à proximité du lac de la Lauch à Linthal (L'Alsace d'hier). Les nombreux marcheurs présents dans ce secteur au moment du drame affirment avoir vu l'appareil survoler une première fois le lac. Lors du second passage, le moteur de l'ULM trois axes aurait eu des ratés. L'engin a ensuite piqué brutalement vers la forêt. Un important dispositif de secours composé d'une trentaine de sapeurs-pompiers s'est rendu

sur les lieux de l'accident, au lieu-dit Oberlauch. Un périmètre de sécurité a été mis en place autour de l'épave. Les opérations de secours ont été délicates dans ce secteur très pentu.

Panne mécanique ou pilote victime d'un malaise ? L'enquête confiée à la brigade de recherches de la compagnie de gendarmerie de Sultz-Guebwiller ainsi qu'à la brigade de gendarmerie des transports aériens de Strasbourg ne fait que commencer. Pour l'heure, toutes les pistes sont ouvertes. Hier, les corps des deux victimes ont été transportés à l'Institut médico-légal de Strasbourg afin de procéder à une autopsie dans les jours à venir. Ce dramatique accident a fait deux morts : le pilote, Marc Monin, et sa passagère, Édith Marbach.

Un vol pour prendre des photos aériennes

Cette dernière, une Colmarienne de 54 ans, était photographe au sein du service communication du conseil général du Haut-Rhin. Édith Marbach prenait des vues aériennes du lac de la Lauch,



Édith Marbach, lors d'une inauguration en 2013, et Marc Monin, à bord de son Sky Arrow. Photos Jean-Marc Hedoin/Grégory Tachet

pour le compte de son employeur, par ailleurs éditeur de Haut-Rhin Magazine. D'après nos informations, son programme de prises de vue prévoyait également le survol de la décharge de Retzwiller. Mais au conseil général, personne n'a pu confirmer si elle devait survoler également le parc du Petit Prince, à Ungersheim.

Édith Marbach travaillait au siège du conseil général à Colmar depuis 1978. Elle avait débuté sa carrière au service des archives où elle s'occupait plus particulièrement des reproductions. En 1992, deux ans après la création du service communication du Département, elle avait changé d'affectation et commencé à faire de la photographie au sein de ce nouveau service, d'abord avec un autre collègue photographe, puis seule depuis une dizaine d'années. Ce nouveau métier, elle l'exerça avec passion et disponibilité, d'après ceux qui l'ont connue. « Elle était très courageuse »,



se souvient Eric Straumann, conseiller général du canton d'Andolsheim, qui l'avait emmenée à Jebshheim où des vues du château d'eau de la commune devaient être réalisées par elle : « Elle est montée là-haut alors qu'il n'y avait aucune structure de sécurité sur ce bâtiment... Très travailleuse, elle suivait toutes les manifestations où les élus du Département se rendaient. »

En 2009, Charles Buttner, président du conseil général du Haut-Rhin, avait décerné à Édith Marbach la médaille d'honneur pour ses 30 ans de vie professionnelle passés au sein des services du Département. Il n'a pas manqué de rendre hommage hier, dans un communiqué, à la victime de cet accident, exprimant « sa plus vive émotion » au nom de ses collègues élus et de tous les agents départementaux. Édith Marbach était mère de deux filles trentenaires et grand-mère de cinq petits enfants.

A. T. et J. D. K.

Sécurité routière Des contrôles tous les week-ends de l'été

La gendarmerie nationale renforce ses contrôles sur les autoroutes et les grands axes alsaciens. Dans le Bas-Rhin, ces contrôles ont lieu tous les week-ends de l'été.

Hier matin, une Audi a été prise au radar à 171 km/h sur la RD1083, juste avant Erstein. Peu de temps après c'est un 4x4 BMW qui roulait à 148 km/h sur un axe limité à 110 km/h. Pas de chance pour ces chauffards, les gendarmes étaient de sortie ce week-end, comme tous les week-ends d'été.

« Toutes les fins de semaine, on relève des infractions liées à la vitesse mais aussi à la prise d'alcool ou de stupéfiants, explique le capitaine Francis Jacques, chef de l'escadron départemental de sécurité routière du Bas-Rhin. On ne peut pas lever le pied face à un certain relâchement des conducteurs. » Les étrangers en transit ne sont pas plus respectueux : « On voit des voitures suisses, hollandaises ou anglaises qui sont en excès de vitesse. »

Attacher sa ceinture

Vendredi, sur le même axe, cinq véhicules ont été immobilisés par les forces de l'ordre,



Des contrôles de vitesse sont menés tout l'été en Alsace. Photo Dominique Gutkunst

avec des vitesses relevées entre 170 et 195 km/h. « S'il s'agit d'un premier excès, ce n'est pas un délit, précise le capitaine Jacques. Mais cela le devient en cas de récidive. » Pour les ressortissants français, c'est six points de moins sur le permis, sa suspension immédiate et une amende qui peut être salée. « Le parquet peut ensuite décider de saisir la voiture, poursuit le gendarme, jusqu'au jugement. »

Autre cible des contrôles pour les gendarmes, la ceinture de sécurité, « qui est à nouveau moins attachée », et les motards « très vulnérables », qui ont été trop nombreux à se tuer sur les routes depuis le printemps.

Geneviève Daune-Anglard

Erstein Il se jette sous un TGV

Un homme d'une quarantaine d'années s'est jeté hier matin, peu avant 5 h 30, sous un TGV en gare d'Erstein. Il a été tué sur le coup. Le trafic des TER et des TGV entre Strasbourg et Colmar a été perturbé jusqu'en milieu de matinée. Des secours de Benfeld, Erstein et Strasbourg se sont rendus sur les lieux.

Strasbourg Ouverture d'une information judiciaire pour tentative de meurtre

Un des deux suspects interpellés après la rixe place Kléber, dans la nuit de jeudi à vendredi (L'Alsace d'hier), a été déféré hier au parquet de Strasbourg et présenté à un juge d'instruction. Une information judiciaire a été ouverte, le parquet demandant de retenir la tentative de meurtre. On soupçonne ce jeune homme âgé de 23 ans d'avoir porté plusieurs coups de couteau à un autre homme âgé de 31 ans, le blessant très grièvement au visage et au thorax. Son comparse, âgé de 24 ans, est poursuivi pour tentative de vol d'un vélo et fait l'objet d'une convocation au tribunal correctionnel de Strasbourg en automne.

Droit local La Brigade verte « compatible avec la Constitution »

Pour l'Institut du droit local alsacien-mosellan, rien ne s'oppose constitutionnellement au maintien de la Brigade verte, qu'on disait menacée de disparition après 2019.

Les Brigades vertes devront-elles être intégrées dans le dispositif plus large, déjà adopté par le Sénat, qui prévoit qu'un regroupement de collectivités pourra avoir en commun un ou plusieurs gardes champêtres ? Pour garantir le sort des 67 salariés de la Brigade verte haut-rhinoise (L'Alsace du 27 juin), la sénatrice du Haut-Rhin Catherine Troendlé avait fait adopter un amendement au projet de loi relatif aux polices territoriales, permettant de maintenir la Brigade verte en Alsace, durant une période transitoire, jusqu'en 2019. « Dans le doute », elle en a appelé à l'expertise de l'Institut du droit local alsacien-mosellan.

« Adaptation territoriale »

« En vertu d'une jurisprudence constante du Conseil constitutionnel, il est loisible pour le législateur de définir des règles particulières pour certains territoires, s'il existe pour cela un motif d'intérêt général », rappelle le secrétaire général, Eric Sander, dans une analyse très fouillée. « Le principe d'indivisibilité de la République n'implique pas un ordonnancement législatif uniforme », souligne-t-il, en observant que « le législateur peut mettre en œuvre cette faculté d'adaptation territoriale au bénéfice des départements d'Alsace et de Moselle ». « Il l'a d'ailleurs fait fréquemment sous la V^e République », relève-t-il, citant comme exemple de « mesure nouvelle » le régime local d'assurance-maladie.



La Brigade verte s'est rendue indispensable dans le Haut-Rhin. Archives Thierry Gachon

S'agissant des dispositions applicables en Alsace-Lorraine avant le 18 novembre 1918, « le législateur peut les remplacer par des dispositions particulières aux trois départements s'il existe un intérêt général dans ce sens », ajoute le juriste, en qualifiant les arguments développés par certains parlementaires lors des débats d'« inexacts ». Dès lors, selon lui, « le maintien de cette organisation particulière ne vient créer aucune difficulté dans l'organisation administrative, ni heurter aucun droit individuel. La disposition envisagée est donc parfaitement compatible avec la Constitution. »

Sur cette base juridique, Catherine Troendlé va demander aux députés de la majorité alsacienne d'introduire « un amendement qui vise au maintien de la Brigade verte ». Si le gouvernement devait se remobiliser contre cette disposition en seconde lecture du texte, elle dit « pouvoir compter sur ses collègues sénateurs pour réintroduire le dit dispositif ». Mais ce sera après les élections sénatoriales, pour lesquelles la sénatrice-maire de Ranspach-le-Bas est tête de liste.

Y. B.

Un pilote expérimenté

Marc Monin était aux commandes de l'ULM 3 axes qui a décollé vendredi de l'aérodrome de Habsheim. Domicilié à Roppe, dans le Territoire de Belfort, le pilote âgé de 47 ans est marié et père de trois enfants. Il avait créé en 2009 son auto-entreprise baptisée Monin Services Aviations, spécialisée dans les prises de photos aériennes, vols de reconnaissance ou touristiques et, entre autres, les baptêmes de l'air. Sa clientèle était composée de particuliers mais également de collectivités locales (conseils généraux, communautés de communes ou mairies). Le pilote, très expérimenté, membre du Centre ULM de Haute-Alsace de Habsheim, était propriétaire de son appareil, un Sky Arrow.